

REPUBLIQUE DU SENEGAL

\* \* \*

Un peuple – un but – une foi

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION  
POPULAIRE ET DU SPORT

MONOGRAPHIE DE FIN DE FORMATION POUR L'OBTENTION DU  
CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSPECTEUR DE LA  
JEUNESSE ET DES SPORTS

*SUR LE THEME :*

**LA MICRO-FINANCE ET LES JEUNES OU  
GROUPEMENTS DE JEUNES :  
LES CAS DE L'ACEP, L'AFDS ET DU RENCJES.**

M005-18

*Présentée par :*

**MONSIEUR CHEIKHOU OMAR NDGUE**

**XI<sup>ème</sup> Promotion**

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

\* \* \*

**Un peuple – un but – une foi**

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE  
UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR**



**INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION  
POPULAIRE ET DU SPORT**

**MONOGRAPHIE DE FIN DE FORMATION POUR L'OBTENTION  
DU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSPECTEUR  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

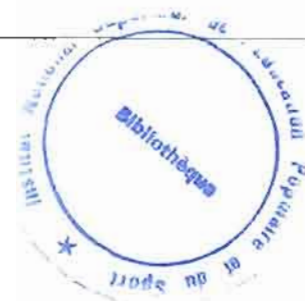
***SUR LE THEME :***

**LA MICRO-FINANCE ET LES JEUNES OU  
GROUPEMENTS DE JEUNES :  
LES CAS DE L'ACEP, L'AFDS ET DU RENCJES.**

*Présentée par :*

**MONSIEUR CHEIKHOU OMAR NDOUR**

**XII<sup>ème</sup> Promotion**



# **DEDICACES**

**Je dédie ce travail à :**



**Ma famille particulièrement à ma Mère.**



**Mes frères et sœurs**



**Ma 2<sup>ème</sup> famille : MBOW à la Cité Keur  
Damel Villa N°96**

# **REMERCIEMENTS**

Spécialement à la Direction de la Jeunesse et de la Vie Associative (D.J.V.A) :

- ✚ **Monsieur Ciré LO, Directeur.**
  
- ✚ **Aux chefs des Divisions.**
  
- ✚ **Aux Maîtres d'Education Populaire.**
  
- ✚ **Au Doyen Mbaye DIONE, Ancien Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, en service à la DJVA.**
  
- ✚ **Aux Assistantes de Direction, particulièrement à Mlle Fatou THIAM.**

# **REMERCIEMENTS**

**A tous ceux qui m'ont aidé dans ce travail :**

- ✚ Tous les Elèves Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports Sénégalais**
- ✚ Aux responsables des Bibliothèques de 'INSEPS, de L'UCAD, des NATIONS UNIS et de L'AFDS.**
- ✚ A Mr NDIAYE, responsable de la micro finance à L'AFDS.**
- ✚ A Mr SEYE responsable financier à L'ACEP**
- ✚ A Mr RAYMOND SANIA et ASS Agents Comptables à L'INSEPS.**
- ✚ A la famille MBOW junior 2 en France.**
- ✚ A STEPHANE HERRY.**
- ✚ A SALOUM MBOW.**
- ✚ A BOUBACAR NDIONGUE.**

# **GLOSSAIRE**

***ACEP* : Alliance de Crédit et d'Épargne pour la Production.**

***AFDS* : Agence du Fonds de Développement Social.**

***AGR* : Activités Génératrices de Revenus.**

***ANEJ* : Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes.**

***AR* : Antenne Régionale.**

***ASC* : Association Sportive et Culturelle.**

***BM* : Banque Mondiale.**

***CA* : Conseil d'Administration.**

***CGSP* : Coût de la Gestion du Sous Projet.**

***CMS* : Crédit Mutuel du Sénégal.**

***CNJS* : Conseil National de la Jeunesse.**

***CONFESJES* : Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant en partage le Français.**

***DSP* : Demande de Sous Projet.**

***FCFA* : Franc de la Convention France Afrique.**

***FMI* : Fonds Monétaire International.**

***FNPJ* : Fonds National de Promotion de la Jeunesse.**

***GEC* : Groupement d'Épargne et de Crédit.**

***GIE* : Groupement d'intérêt Économique.**

***GOPEC* : Groupement Opérationnel Permanent d'Étude et de Concertation sur l'Emploi des Jeunes.**

***GV* : Groupes Vulnérables.**

***INSEPS* : Institut National Supérieur de l'Éducation Populaire et du Sport.**

***OCB* : Organisme Communautaire de Base.**

***ONG* : Organisation Non Gouvernementale.**

***ONU* : Organisation des Nations Unies.**

***PMIA* : Projet de Modernisation et d'Infrastructure Agricole.**

***RENCJES* : Réseau National des Clubs de Jeunes Entrepreneurs du Sénégal.**

***SDF* : Système Financier Décentralisé.**

***SICAP* : Société Immobilière du Cap Vert.**

***UCAD* : Université Cheikh Anta Diop.**

***US* : Unit States.**

***USAID* : Unit States Aids International Devloppment.**

# **SOMMAIRE**

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b><u>PARTIE I : CADRE GENERAL &amp; METHODOLOGIQUE</u></b>	
.....	4
A/ Le Cadre général .....	5
1/ Problématique .....	5
2/ Définition des concepts : Jeune, Groupement de jeune, Mutuelles et fonds Publics .....	6
3/ Revue de la littérature .....	7
B/ Méthodologie .....	9
1/ Recherche documentaire .....	9
2/ Le Questionnaire .....	9
C/ Les Contraintes .....	10
<b><u>PARTIE II: LES CONDITIONS D'OCTROI DE CREDITS : ACEP &amp; AFDS .....</u></b>	<b>11</b>
A/ ACEP .....	12
1/ Présentation .....	12
2/ Le Schéma de financement .....	16
B/ AFDS .....	20
1 / Le Siège et l'historique .....	20
2/ L'Organisation .....	20
3/ Les Conditions de financement .....	24
4/ Les Critères d'éligibilité des sous projets.....	26



5/ Le Cycle du sous projets d'activités génératrices de revenus et d'emplois .....	28
6/ Tableau de financement sur les 3 ans .....	29
<b><u>PARTIE III : PRESENTATION DU RENCJES ET RESTITUTION DES ENQUETES</u></b> .....	<b>30</b>
A/ Présentation du RENCJES .....	31
1/ Constitution .....	31
2/ Siège .....	31
3/ Organisation .....	31
4/ Les objectifs .....	32
B/ Restitution des enquêtes .....	33
<b><u>PARTIE IV : CONCLUSION &amp; RECOMMANDATIONS</u></b> .....	<b>37</b>
A/ Conclusion .....	38
B/ Recommandations .....	39
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>41</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>44</b>

## **INTRODUCTION**

La micro finance occupe une place de choix dans les pays en voie de développement. Elle constitue une alternative au schéma classique de financement des banques commerciales.

En tant que crédit de proximité, elle touche une bonne partie de la population en recherche de financement pour les activités génératrices de revenus.

C'est ainsi que depuis quelques années, on constate chez les jeunes un intérêt par rapport aux organismes privés ou publics de crédit.

Face à ce constat, la question qu'on se pose est celle de savoir si oui ou non ces jeunes sont financés ? Autrement dit, les conditions de financement cadrent-elles avec la situation des jeunes ?

C'est cette interrogation que nous essayerons de répondre en mettant en évidence les mécanismes de financement de L'ACEP (Alliance de Crédit et d'Épargne pour la Production) et de L'AFDS (Agence du Fonds de Développement Social) d'une part, et la situation des demandes de crédits au RENCJES (Réseau National des Clubs des Jeunes Entrepreneurs du Sénégal).

Au total, la présente étude se propose de faire une analyse de « la micro-finance et les jeunes ou groupements de jeunes : Le cas de l'ACEP, de l'AFDS et du RENCJES. »

# **PARTIE 1 :**

**CADRE GENERAL**

**&**

**METHODOLOGIQUE**

## **A/ Le Cadre Général d'Etude**

### **1- Problématique**

On assiste depuis les années 90 à travers le monde et particulièrement en Afrique subsaharienne à la montée en puissance du chômage. Le Sénégal « pays pauvre très endetté » fait partie de ceux-là où la pauvreté, le sous-emploi gagnent de plus en plus du terrain. Face à cette situation : Que faire pour enrayer ces fléaux ?

Pour tenter d'apporter des solutions à cette question, nos Etats en particulier le Sénégal, en partenariat avec les Bailleurs de Fonds (Etats Unis ; Union Européenne ; Banque Mondiale ; Fonds Monétaire International etc.) a initié des projets à caractère économique et /ou social pour permettre aux populations d'entreprendre des activités génératrices de revenus.

Par ailleurs, on constate dans le secteur privé des structures financières décentralisées, autrement dit des Mutuelles, des Associations, des Groupements de proximité qui, bien étant à but lucratif aident les populations à trouver du crédit pour financer leurs activités.

Au vu de ce qui précède, peut-on considérer que l'équation du prêt bancaire est résolue ?

A première vue, on peut dire que le système de la micro finance est plus accessible par rapport aux conditions et à la procédure des banques, parce que certainement étant la moins importante du point de vue volume et ne présentant pas de garanties lourdes.

Cependant, on peut se poser une autre question : celle de savoir si réellement les conditions de financement des structures publiques et privées sont appropriées aux jeunes pour leur permettre d'en bénéficier ? Inversement les jeunes ou groupements de jeunes travaillent-ils avec les structures de la micro-finance ?

C'est toute la problématique que soulève le rapport que nous voulons cerner, à savoir :

« la micro finance et les jeunes ou groupements de jeunes : Les cas de l'ACEP, de l'AFDS et du RENCJES ».

**De ce rapport, deux hypothèses se dégagent :**

1°) Si les conditions militent en faveur des jeunes, c'est que ces derniers mènent et entreprennent des activités génératrices de revenus à partir des financements qu'ils obtiennent auprès des structures de financement. Et par conséquent on déduira que la micro-finance est accessible aux jeunes et groupements de jeunes.

2 °) Si au contraire les schémas de financement des structures ne favorisent pas les jeunes dans leur recherche de crédit, on dira dans ce cas que les jeunes n'ont pas accès au micro-crédit.

**2- Définition des concepts : Jeunes - Groupements de jeunes, Mutuelles et Fonds Publics**

➤ **Les Jeunes**

La jeunesse en tant que large catégorie sociale, ne constitue pas un groupe homogène. A des fins pratiques, L'ONU a défini la jeunesse comme étant le groupe d'âge compris entre 15 et 24 ans. La CONFEJES a quant à elle retenu la tranche d'âge comprise entre 16 et 30 ans. Au Sénégal particulièrement le Fonds National de Promotion de la Jeunesse une structure du ministère de la Jeunesse et de surcroît de l'Etat considère comme jeune toute personne dont l'âge est comprise entre 18 et 35 ans.

Il est évident que le concept de jeune ou jeunesse est très variable et dépend des caractéristiques physiques, sociales et culturelles de chaque société. Pour cette raison, chaque société définit la jeunesse selon les normes qui lui sont propres sur le plan culturel, social et révisé cette définition en fonction de ces changements.

Toute analyse de la situation doit commencer par une identification des différents groupes avec leurs caractéristiques, leurs besoins particuliers et leurs aspirations. Dans une certaine mesure, ceci influencera sur la définition finale. Dans certains pays la jeunesse commence entre 12 et 13 ans, alors que dans d'autres pays, elle commence à 14 ou 15 ans.

### ➤ les Groupements de jeunes

L'espace francophone se signale aujourd'hui par une tendance de plus en plus forte de la jeunesse à s'organiser, ceci grâce aux conditions favorables occasionnées par le vent de la démocratie.

Les groupements de jeunes sont des associations qui regroupent des personnes de même génération ayant des objectifs divers (culturels, économiques, sportifs etc. ).

Pour promouvoir les mouvements associatifs, la CONFEJES a été chargée par le sommet de la francophonie de Moncton (Canada) en septembre 1999, d'appuyer les initiatives allant dans ce sens. Dans cette optique, le sommet a retenu une importante recommandation demandant « l'institution d'une législation sur l'association qui reconnaît la liberté de rassemblement, de réunion, de parole, de pensée, la reconnaissance et la mise en place dans chaque Etat francophone des plates-formes nationales de concertations de la jeunesse ».

### ➤ Les Mutuelles et fonds publics

Les mutuelles sont des associations privées d'entraide, d'échange et de prévoyance professionnelles .

Depuis quelques années, les mutuelles de crédits ont pris le pas sur la définition historique de cette notion. Généralement les mutuelles sont aujourd'hui de véritables structures privées de crédits qui, à partir des cotisations de ses membres les redistribuent sous forme de prêts pour le financement des activités génératrices de revenus.

Les fonds publics sont une émanation de l'Etat qui, dans sa politique de lutte contre le chômage ou pour le plein emploi, décide de transférer une partie de ses fonds en vue de financer sous forme de micro crédits les citoyens qui en font une demande pour leurs activités génératrices de revenus.

### **3- Revue de la littérature**

On a d'abord passé en revue toutes les monographies produites par les Inspecteurs de l'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports de L'I

N S E P S de Dakar ayant trait à la micro-finance et les jeunes . Ainsi les résultats obtenus s'établissent comme suivant :

➤ **Ali kébé Sarr** : « L'insertion socio-économique des jeunes sénégalais dans le monde de l'emploi : Le "G O P E C". L'auteur a axé son analyse sur la contribution du G O P E C de Sébikhotane dans le cadre des financements accordés aux jeunes.

➤ **Macodé Ndiaye** : «La lutte contre le chômage des jeunes au Sénégal : l'insertion économique par l'entrepreneuriat». Dans ce thème, l'auteur a fait ressortir l'initiative jeune à travers ses capacités managériales et son esprit d'entreprise qui lui permettent d'accéder au crédit.

➤ **Maimouna Kébé** : «accès des jeunes aux ressources financières : contribution du Fonds National de Promotion de la Jeunesse ». L'auteur de ce travail a étudié le problème de l'accès des jeunes à la micro finance sous l'angle des organismes publics et particulièrement à travers le FNPI.

➤ **Enfin Oumar BA** : dans son étude intitulée : « micro crédit et lutte contre le chômage et la pauvreté » a mis l'accent sur l'impact de la micro finance sur la lutte contre le chômage et la pauvreté.

## **B/ METHODOLOGIE**

Pour faire cette étude, nous avons utilisé deux techniques : La recherche documentaire et le questionnaire.

### **1- La Recherche documentaire**

Nous avons commencé cette recherche à la bibliothèque de l'INSEPS en parcourant l'ensemble de la production monographique sur la micro-finance et les jeunes pour comprendre et orienter notre schéma de travail.

Après cela, nous nous sommes rendus respectivement à la grande bibliothèque de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, des Nations Unies et de la CONFESJES pour la définition des concepts de Jeune, Jeunesse et Groupement ou Association de jeunes de Mutuelles et Fonds Publics.

### **2- Le Questionnaire**

C'est un ensemble de questions formulées à l'endroit des structures de financement d'une part ; il s'agit particulièrement des fonds publics et mutuelles ciblés dans cette étude à savoir : L'ACEP et L'AFDS.

Et un autre questionnaire destiné à certains membres du RENCJES et des jeunes pris individuellement.

Il faut souligner que c'est le questionnaire qui constitue le principal outil qui nous permet de répondre à la problématique du sujet . Les sites de collecte sont au nombre de trois :

- Le premier c'est la Direction Générale de L'ACEP précisément au service financier dont le responsable est Monsieur SEYE.
- Le deuxième site est la Direction Générale de l'AFDS, au service de la micro-finance dont le responsable est Monsieur NDIAYE.



➤ Enfin le troisième site est le Conseil National de la Jeunesse du Sénégal (CNJS) qui abrite à la fois le siège du RENCJES. A ce niveau, il faut noter que seul le Président Monsieur Assane BA était permanent dans les locaux. Pour les autres membres, il a fallu faire le déplacement pour les trouver.

## **C/ LES CONTRAINTES**

**Les contraintes sont diverses :**

➤ Il s'agit d'abord de la réticence et de la méfiance des personnes destinées aux enquêtes et surtout de leur indisponibilité à répondre aux questions. Et sur ce point, nous osons croire que quiconque ayant fait des études supérieures poussées à une idée des difficultés qu'on rencontre dans ce domaine.

➤ Ensuite il y a la contrainte financière : Comme tout étudiant, on était par moment confronté à des difficultés de déplacement pour descendre sur le terrain. Car comme nous le savons la subvention de ce travail vient à posteriori.

➤ Enfin, il y a une autre contrainte liée au manque de temps ; parfois il faut allier les cours la recherche et le programme extra pédagogique.

# **PARTIE II :**

**CONDITIONS D'OCTROI DE CREDITS :**

**ALLIANCE DE CREDIT ET  
D'EPARGNE POUR LA  
PRODUCTION**

**(A.C.E.P)**

**&**

**AGENCE DU FONDS DE  
DEVELOPPEMENT SOCIAL**

**(A.F.D.S)**

## **A/ L'ALLIANCE DE CREDIT ET D'EPARGNE POUR LA PRODUCTION (ACEP)**

### **1- Présentation**

L'Alliance de crédit a son siège social à la SICAP Amitié 1 Villa n° 3077 Avenue Bourguiba BP 5817 Dakar Fann, Tel :002218252932 / 33 Fax : 002218252935, e-mail : [acep@sentoo.sn](mailto:acep@sentoo.sn) Dakar Sénégal .

#### **➤ Historique et dimension actuelle**

- ☞ La création en 1985 du (Projet de Développement des Collectivités Locales et de l'Entreprise Privée en Milieu Rural) répondait au souci de l'USAID et du gouvernement du Sénégal de mettre en place un système alternatif de financement destiné aux petites et moyennes entreprises exclues des circuits bancaires classiques. Le réseau se limitait alors aux régions de Kaolack et Fatick, dans le bassin arachidier.
- ☞ En 1989, le projet entrepris une phase d'expansion capitale avec le transfert du siège social de Kaolack à Dakar et l'ouverture de nouveaux bureaux permettant de toucher d'autres segments du marché.
- ☞ En 1991, le projet atteint son équilibre financier, ce qui lui permis d'enclencher un processus d'institutionnalisation qui a débouché en 1993 sur le statut juridique de mutuelle d'épargne et de crédit.
- ☞ Aujourd'hui, l'ACEP est présente dans toutes les régions du Sénégal à travers un réseau de sept antennes régionales et trente bureaux satellites. Proximité, rapidité, et Simplicité font de l'ACEP un outil professionnel performant et pérenne de promotion économique et social au service des petits entrepreneurs. Cette proximité géographique permet aux entrepreneurs de bénéficier des conseils financiers pertinents en plus de profiter d'un service sur place adapté à la réalité locale.

## ➤ Réinventer une banque

- ☞ Un secteur informel en pleine expansion : du transporteur au transformateur de produits agricoles, en passant par le tailleur, mécanicien, bijoutier, petit marchand, le secteur informel constitue un réseau dense de micro-entreprises. Au Sénégal, ce secteur est le premier pourvoyeur d'emplois aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.
- ☞ Une approche originale : malgré tout, les agents économiques de ce secteur sont totalement exclus des circuits bancaires classiques. Les besoins exprimés concernent en majorité des petits financements à décaisser rapidement pour renforcer les fonds de roulement, et financer l'achat de petits équipements. Avec l'âge de l'institution et le développement des micro-entreprises assistées, la clientèle s'est beaucoup diversifiée en terme de capacité d'absorption de volume de financement. La satisfaction de ces besoins nécessite une approche simple et rapide qui ne correspond pas aux pratiques des organismes bancaires.

## ➤ Au Service des micro-entrepreneurs

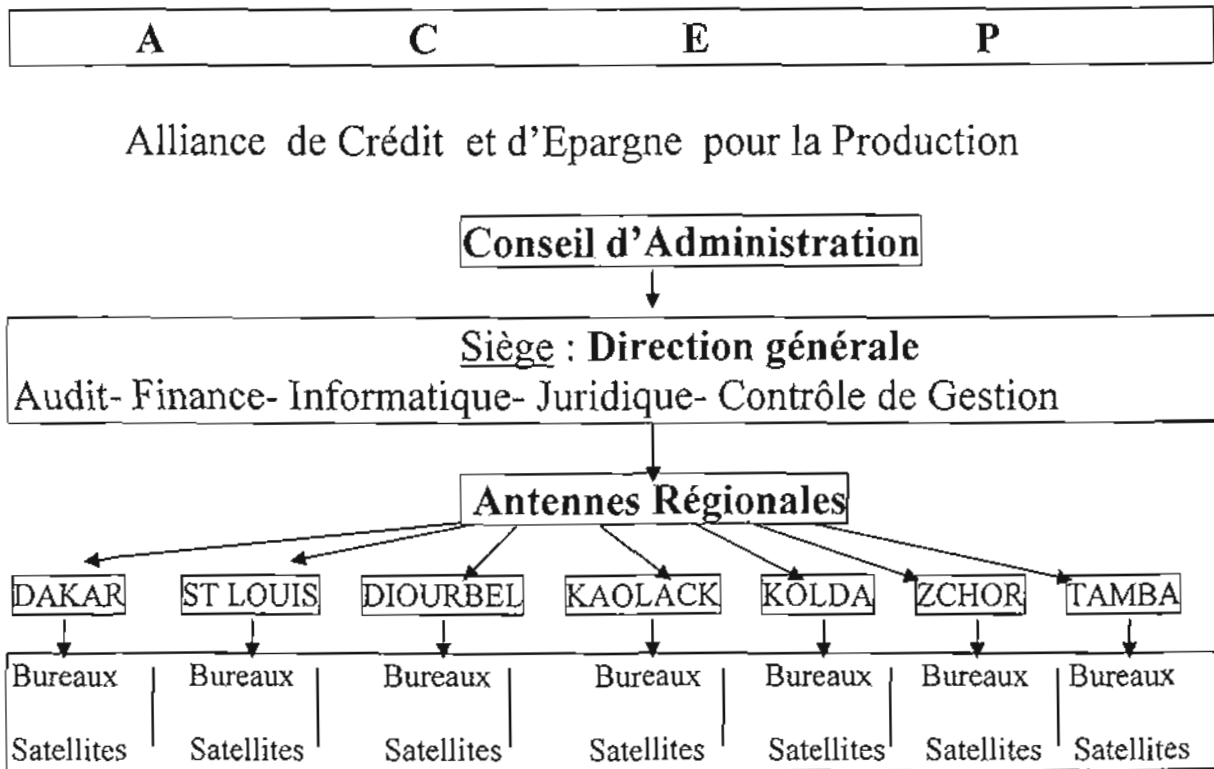
- ☞ Accroître la production : le financement d'un équipement permet aux micro-entrepreneurs d'accroître leur production, d'être moins dépendants de la sous-traitance et d'améliorer la qualité de leur produit et de leur service.
- ☞ Trouver de nouveaux marchés : l'apport d'un financement rapide pour acheter des matières premières permet aux artisans de mieux satisfaire leur commande importante et de constituer un stock de produit fini disponible à la vente. Cette disponibilité monétaire les rend plus libres dans le choix des fournisseurs, et dans la négociation des prix.
- ☞ Améliorer ses conditions de vie. Finalement ce qui étonne le plus, c'est la capacité des entrepreneurs à faire fructifier les petites sommes octroyées. Une partie des revenus tirée des crédits est réinvestie pour satisfaire certains besoins de base.
- ☞ Mobiliser des moyens humains et financiers.

- ☞ Une institution au service de ses membres : en 1993, ACEP a adapté le statut juridique de mutuelle d'épargne et de crédit où chaque entrepreneur devient membre. ACEP est administrée par un Conseil d'Administration, un comité de crédit dans chaque région et un conseil de surveillance. Tous ces administrateurs sont élus parmi les membres d'ACEP en Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration fixe les grandes orientations et les objectifs puis confie la mise en œuvre à un Directeur Général et son équipe.
- ☞ La valorisation des compétences nationales : Depuis 1990 ACEP est entièrement administrée par des sénégalais.

### ➤ L'organisation de l'ACEP

- ☞ Une couverture nationale du réseau : les points de services ou bureaux satellites couvrent toutes les régions du pays et sont administrés à travers sept antennes régionales en fin 2002.
- ☞ Trois niveaux d'organisation :
  - les bureaux satellites sont des points de contacts commerciaux au niveau des quartiers.
  - Les antennes régionales assurent la supervision des bureaux satellites de la zone. Elles comptent un chef de région, un assistant- juriste, un assistant- comptable, un assistant auditeur, un assistant- informaticien, des caissiers et autres.
  - Le siège centralise les fonctions de direction, finance, audit, informatique, juridique, et de contrôle de gestion. .

➤ Organigramme



Source : Direction ACEP

- La Direction Générale centralise toutes les activités menées par ACEP. Celle-ci est présente dans la quasi totalité du territoire sénégalais.
- Les Services Déconcentrés :
  - les antennes régionales sont au nombre de sept : Dakar, Kaolack, Ziguinchor, Saint-Louis, Kolda, Diourbel et Tambacounda. Ces antennes polarisent les bureaux satellites ainsi on a :
    - L'antenne régionale de Dakar polarise les bureaux de Dakar Centre, Grand Yoff, Pikine, Parcelles Assainies, Ouagou Niaye, Rufisque, Thiaroye, Guédiawaye et Keur Massar.
    - L'antenne régionale de Thies couvre les bureaux de : Thies Ouest, Thies Est et Mbour.

- L'antenne régionale de Kaolack couvre les bureaux de : Kaolack Sud, Kaolack Nord, Fatick, Kaffrine et Passy.

- L'antenne régionale de Ziguinchor couvre les bureaux de : Ziguinchor et Bignona.

- L'antenne régionale de Saint-Louis couvre les bureaux de : Saint-Louis, Louga, Richard Toll.

- L'antenne régionale de Kolda couvre les bureaux de : Kolda, Vélingara, Sédiou.

- L'antenne régionale de Diourbel regroupe les bureaux de : Diourbel, Mbacké.

- Et enfin l'antenne régionale de Tambacounda couvre les bureaux de : Tambacounda et Kédougou .

## **2- Le schéma de financement**

Il s'agit ici de voir trois points : D'abord les critères d'éligibilité, ensuite le processus d'autorisation et enfin le volume total d'octroi de crédits pendant trois périodes .

### **➤ Les Critères d'éligibilité**

Pour être éligible au crédit, ACEP pose des conditions préalables sans lesquelles le demandeur ne peut se voir accorder un financement. Celles-ci sont nombreuses et variées :

- ☞ Le candidat au crédit doit être de nationalité sénégalaise et exerçant son activité au Sénégal.
- ☞ Le candidat doit avoir exercé une activité génératrice de revenus au moins pendant 6 mois.
- ☞ L'exercice de cette activité doit être fait dans l'un des domaines suivants : l'agriculture, les services, la manufacture, l'artisanat et le commerce.
- ☞ Le demandeur doit être membre de l'ACEP.

- ☞ Droit d'adhésion est de 5000 FCFA.
- ☞ Frais de dossier est de 1 % du montant du crédit octroyé.
- ☞ Epargne obligatoire égale à 5 % si le crédit ne dépasse pas 500000 F et de 1% pour les crédits supérieurs à 500000 F.
- ☞ Pour un premier financement, le crédit alloué ne peut excéder 500000 F. Et si le candidat est à sa deuxième demande, le volume de crédit se plafonne à 20000000 F CFA.
- ☞ Le taux d'intérêt est de 14% avec un différé variable selon les secteurs d'activité : mais généralement celui-ci est de 45 jours.
- ☞ Dans les crédits de campagne ou avicoles, le différé peut aller jusqu'à 8 mois.
- ☞ La durée dans la politique de recouvrement est plafonnée à 2 mois.
- ☞ Les garanties peuvent être sous forme de (caution solidaire, gage, bijou, aval, autre forme de garanties corporelles avec des niveaux de formalisation juridique allégés).

### ➤ Le Processus d'autorisation de la demande

Les crédits sont distribués à partir des bureaux satellites très faciles d'accès. Le chef de bureau ou agent de crédit est responsable du suivi des membres de son secteur. Les bureaux de quartier sont des lieux simples et conviviaux où les membres n'hésitent pas à se rendre. Les agents de crédits établissent une relation de confiance avec les membres. Les démarches à réaliser par les emprunteurs sont simplifiées au maximum.

Le dossier de demande de crédits une fois déposé dans un bureau satellite suit un processus :

Le chef de bureau vérifie si les critères d'éligibilité sont remplis. Après cela, il se rend au lieu d'exercice de l'activité pour faire l'inventaire et la situation de l'activité à financer. Autrement dit il regarde si l'activité est rentable ou non.



Au plan social aussi le chef de bureau fait des observations par rapport au niveau de vie de la famille ou domicile.

Au terme de cette visite, il établit un rapport exhaustif de l'activité et des éléments socio-politiques connexes.

Le rapport est envoyé à l'antenne régionale du ressort du bureau satellite. A ce stade, le superviseur régional fait une contre expertise du travail du chef de bureau en se rendant au lieu d'exercice de l'activité mais aussi en vérifiant la production des documents. Ce n'est qu'après cela que le superviseur régional donne son avis qui peut être favorable ou défavorable. Dans le deuxième cas, la demande ne peut plus aboutir. Et dans le premier cas, le dossier de demande de crédit est envoyé à la direction générale ou il sera étudié en dernier lieu par le comité de crédit qui se réunit pour statuer sur toutes demandes ayant reçu un avis favorable de la part du superviseur régional.

Enfin la durée entre la conception et le décaissement effectif ne dépasse pas 30 jours voire 10 jours dans bien des cas.

➤ **Le Volume de crédits accordé pendant les trois dernières années s'établit comme suit :**

- **2003** : volume total égale 17 188 795 000 qui se répartit comme suit : 80 % pour le commerce ; 11 % pour les services ; 5 % pour l'agriculture ; 4 % pour la manufacture.

- **2002** : le volume global s'élevait à 13 806 000 000, soit 80 % pour le commerce, 12 % pour les services ; 5 % pour l'agriculture ; 3 % pour la manufacture.

- **2001** : le volume s'élève à 11 845 715 000 soit 7 % pour le commerce ; 12 % pour l'agriculture ; 13 % pour les services et 4 % pour la manufacture

Source : ACEP

**Tableau des crédits alloués (sur 3 ans)**

Secteurs & Années	Agriculture	Services	Commerce	Manufacture	Total en % & FCFA
2001	2 12 %	13%	71 %	4%	100% 11 845 715 000
2002	2 5%	12%	80%	3%	100% 13 806 000 000
2003	2 5%	12%	80%	3%	100% 17 188 795 000

Source : ACEP

## **B/ L'AGENCE DU FONDS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL (AFDS)**

Il s'agira de voir ici 6 points : le siège et l'historique ; l'organisation et les conditions d'octroi de crédits .

### **1- Le Siège et l'historique**

Il se situe à l'immeuble EPI rue I angle Boulevard du Sud point E.  
Boite Postale : 16324 Dakar ; Tel : (221) 865 23 76  
Email : [afds@sentoo.sn](mailto:afds@sentoo.sn).

L'Agence du Fonds de Développement Social (AFDS) est une structure de type associatif mis en place par le Gouvernement du Sénégal avec l'appui de la Banque Mondiale « crédit numéro 3446 SE) ; dans le but d'assurer l'exécution du projet Fonds de Développement Social. Le projet fonds de Développement Social, au cours de la première phase concentre son intervention dans les six régions de : Dakar, Fatick, Kaolack, Louga, Kolda, Ziguinchor et les poches de pauvreté des autres régions ; le projet est entré en vigueur en juillet 2001.

Sa durée d'exécution est de 10 ans répartie en trois phases :

- 1ère phase : 4 ans (2001 - 2005)
- 2ème phase : 3 ans (2005 - 2008)
- 3ème phase : 3 ans (2008 - 2011)

Le financement pour la première phase est de 30 000 000 de dollars US. Une extension sur l'ensemble des zones pauvres du pays est prévue dès la deuxième phase.

### **2- L'Organisation**

L'Agence du Fonds de Développement Social comprend deux échelons : Les services centraux et les services déconcentrés.

#### **➤ Les Services centraux**

A ce niveau on a deux organes distincts :

☞ L'Assemblée Générale :

Elle est présidée par le Ministre de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale. Ce département est chargé de la coordination opérationnelle des projets de lutte contre la pauvreté. Il est composé du :

- Ministre de la Famille du Développement Social et de la Solidarité Nationale.
- Des représentants du Gouvernement.
- Des représentants des collectivités locales.
- Des représentants de la Société Civile.
- Des représentants des programmes sectoriels (santé, éducation et infrastructures rurales).

#### ☞ La Direction Générale

C'est le siège de l'Agence à la tête de laquelle se trouve le Directeur Général nommé par le Président de la République.

Ensuite les cinq unités techniques :

- Une unité d'appui aux communautés de base.
- Une unité d'appui à la micro finance.
- Une unité information suivi évaluation.
- Une unité passation des marchés.
- Une unité renforcement des capacités, communication et documentation.
- Enfin service administratif et financier.

#### ➤ Les Services déconcentrés

Dans les six régions où l'Agence du Fonds de Développement social se déploie on trouve des Antennes Régionales (AR) qui servent de relais pour l'exécution des programmes. A ce titre, elles constituent de véritables canaux d'information et d'imprégnation de la mission de l'Agence.

##### - L'Adresse des Antennes Régionales :

- . Antenne régionale de Dakar : Z-12 SCATT URBAM Tél : 825-55-02 e-mail : [afdsdakar@afds-senegal.org](mailto:afdsdakar@afds-senegal.org).
- . Antenne Régionale de Louga : HLM Bagdad villa n° 37 GS- BP 580 Louga Tel : 939-30-00 Fax : 967-à3-29 e-mail : [afdslouga@afds-senegal.org](mailto:afdslouga@afds-senegal.org).



- . Antenne Régionale de Kolda : Quartier Diobéne rue 47 BP 327  
Kolda tel : 9 38-60-00 Fax : 9 96-22-91 e-mail : [afdiskolda@afds-senegal.org](mailto:afdiskolda@afds-senegal.org).
  
- . Antenne Régional de Fatick : Route de Foundiougne quartier  
Escale BP : 155 Fatick – Tel : 940-10-05 Fax : 949-18-88 e-mail :  
[afdsfatick@afds-snegal.org](mailto:afdsfatick@afds-snegal.org).
  
- . Antenne Régionale de Kaolack : Immeuble Diao, Quartier Léona  
(en face radio Duunya) BP 406 Kaolack : Tel : 941-00-33/34 :  
Fax : 941-97-28 : e-mail : [afdskaolack@afds-snegal.org](mailto:afdskaolack@afds-snegal.org) .
  
- . *Antenne Régionale de Ziguinchor* : Rue du Général De Gaulle  
n°372 Quartier Escale.

➤ Organigramme

	COMPOSITION	RESPONSABLE
<b>ASSEMBLEE GENERALE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Représentants du Gouvernement</li> <li>▪ Représentants des collectivités locales</li> <li>▪ Représentants des bénéficiaires</li> <li>▪ Représentants de la société civile</li> <li>▪ Représentants des programmes sectoriels (santé, éducation, infrastructure rurale)</li> </ul>	Ministre de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale
<b>DIRECTION GENERALE</b>	<p style="text-align: center;"><u>Au siège</u></p> <p><i>Cinq unités techniques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Unité d'appui aux communautés de base</li> <li>▪ Unité d'appui à la micro finance</li> <li>▪ Unité d'information suivi d'évaluation</li> <li>▪ Unité de passation des marchés</li> <li>▪ Unité de renforcement des capacités, communication et documentation</li> <li>▪ Un service administratif et financier</li> </ul>	<b>DIRECTION GENERALE</b>
<b>DIRE CTION</b>	<p style="text-align: center;"><u>Dans les régions</u></p> <p>6 Antennes Régionales : Fatick, Kaolack, Kolda, Louga, Ziguinchor et Dakar</p>	

Source : AFDS

### **3- Les Conditions de financement**

Il s'agit des bénéficiaires ; des critères d'éligibilité (notamment des sous projets d'activités génératrices de revenus); les modalités d'intervention et le cycle du sous projet d'activités génératrices de revenus.

#### **➤ Les bénéficiaires**

Ils sont au nombre de trois :

☞ D'abord il y a les organisations communautaires de base (OCB).  
Dans ce groupe, il y a :

- Les associations villageoises ou de quartiers.
- Les groupements de femmes.
- Les associations sportives et culturelles.
- Les groupements d'intérêt économique.
- Les groupements de producteurs.
- Autres associations d'intérêt communautaire.

☞ Ensuite il y a les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)  
Dans cette catégorie on a :

- Les Mutuelles d'Epargne et de Crédit (MEC)
- Les Groupements d'Epargne et de Crédit (GEC)
- Les organisations signataires des conventions-cadre avec le ministère de l'économie et des finances (associations villageoises et Organisations Non Gouvernementales).

☞ Enfin il y a l'administration :

- L'administration privée (entreprises industrielles et commerciales).
- L'administration publique (l'Etat et les Collectivités Locales) que sont les régions, les communes et les communautés rurales et les Etablissements Publics).

## ➤ Les Modalités d'intervention

L'Agence intervient sous des formes différentes avec des objectifs variés.

- ☞ La première forme c'est la facilitation à l'accès aux services sociaux de base. Dans ce type d'accès, l'objectif recherché est d'amener les populations à utiliser les infrastructures ou les services existants. Quant aux modalités : la demande de micro projet émane de la communauté ou du groupe concerné et éligible ; le coût estimatif du micro projet est inférieur ou équivalent à 5000 dollars US (soit environ 3 500 000 F CFA et le contenu en infrastructure du micro projet est inférieur à 22% du coût total du micro projet.
- ☞ La deuxième forme c'est le financement de micro projets d'infrastructures et d'équipements prioritaires de base . L'objectif c'est de doter les communautés démunies d'infrastructures sociales et économiques ou améliorer l'utilisation des infrastructures existantes.
- ☞ En ce qui concerne les modalités, il s'agit d'une demande du micro projet qui émane de la communauté ou du groupe concerné et éligible ; le coût estimatif du micro projet est inférieur à l'équivalent de 30000 dollars US soit environ 21 000 000 F CFA ; la contribution attendue des populations est de 5% du coût du micro projet.
- ☞ La troisième forme : le renforcement des capacités des organisations communautaires de bases/groupes vulnérables/ structures financières décentralisées (OCB/GV/SFD) et collectivités locales. L'objectif est de renforcer les capacités des OCB, des GV des SFD grâce aux appuis institutionnels et organisationnels et à la formation.
- ☞ Les modalités : Les activités de renforcement des capacités sont mises en œuvre pour accompagner les micro projets et les sous projets. Les outils de la formation en gestion de base sont utilisés. Les comités d'animation et de formation exécutent les programmes de formations appuyés par les partenaires.

Les matériels et supports sont disponibles en langues nationales. Les populations sont impliquées dans le suivi des activités.



- ☞ La quatrième forme : Financement d'activités génératrices de revenus. L'objectif est de mettre à la disposition des communautés pauvres des ressources nécessaires pour financer la réalisation de leurs activités génératrices de revenus.

Les modalités s'établissent comme suit : la demande du sous projet émane d'un groupe concerné et éligible. Le coût estimatif du sous projet AGR est inférieur à la contre valeur de 8000 dollars US (environ 5 600 000 F CFA) ; La contribution attendue des bénéficiaires est de 10% du coût total du sous projet dont 5% en espèce. Le sous projet comporte un volet renforcement des capacités des bénéficiaires en gestion et en maintenance et un plan de suivi évaluation.

#### **4/ Les Critères d'éligibilité des sous projets d'activités génératrices de revenus et d'emploi**

Dans cette partie, ne seront étudiés que les sous projets des activités génératrices de revenus (AGR) ; car nous avons jugé que c'est la forme de financement qui intéresse les jeunes ou les groupements de jeunes. Sont éligibles les (AGR) dont :

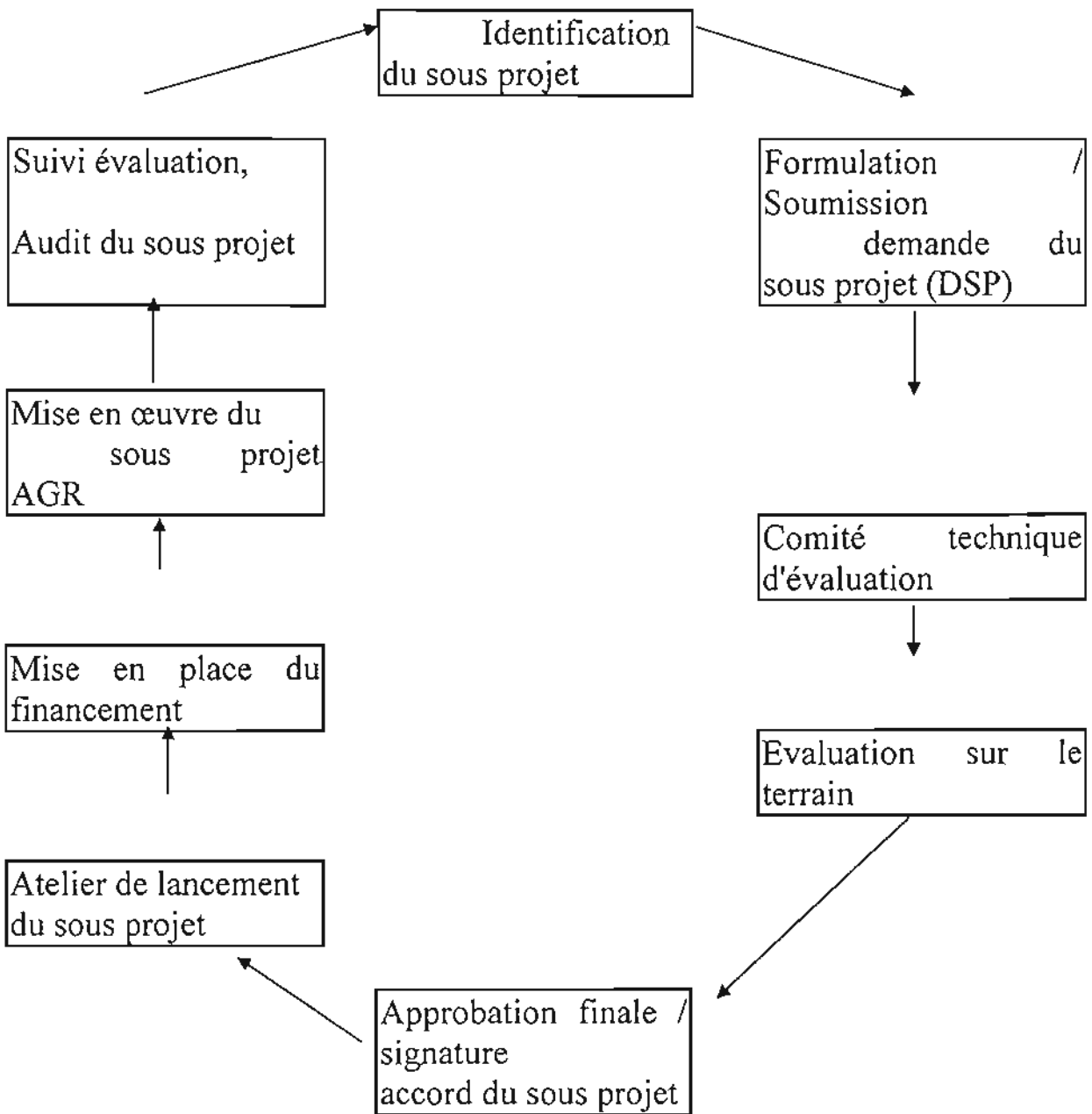
- ☞ La demande émane des groupes concernés et éligibles.
- ☞ L'identité des auteurs et bénéficiaires du sous projet est claire et complète (communauté) sous groupe concerné.
- ☞ Le sous projet est bien décrit, son objectif et ses activités clairement identifiés.
- ☞ Le coût du sous projet est clairement établi, les bases de calcul claires et les coûts unitaires acceptables.
- ☞ Le sous projet n'a pas un coût supérieur à l'équivalent de 8000 dollars US et la participation des populations équivaut au moins à 10% du coût estimatif dont 5% en espèce.
- ☞ Les coûts de la gestion du sous projet par le CGSP sont correctement estimés, par exemple les frais de déplacement des membres du GCSP ou les frais de transport des fournitures du magasin vers le site du sous projet sont inclus.

- ☞ La rentabilité du sous projet est prouvée et qu'il est techniquement faisable.
- ☞ Les charges récurrentes et les frais de maintenance générés par le sous projet ont été bien identifiés et le DSP présente un plan clair et réaliste pour couvrir ses charges et ses frais.
- ☞ Le plan de passation des marchés clair , complet et cohérent avec le sous projet.
- ☞ Le calendrier de mise en œuvre est clair et réaliste.
- ☞ Le calendrier proposé pour le paiement des tranches de subvention est cohérent avec le sous projet.

➤ **Sont inéligibles :**

- Les projets individuels
- Les sous projets dont le coût est supérieur à 8000\$ US
- Les projets pour lesquels la contribution de la communauté ou du groupe n'est pas garantie.

**5- Le Cycle du sous projet d'activité génératrice de revenus et d'emplois**



Source : AFDS

Les sous projets AGR sont évalués par le comité technique.

**6/ Tableau de Financement sur les 3 ans**

<b>Secteur d'intervention</b> <b>Années</b>	Services sociaux de base	Infrastructures, équipements prioritaires de base	Organisations communautaires de base	Activités génératrices de revenus	Total Crédit
2003	900 000 000	100 000 000	80 000 000	30 000 000	30 000 000
2002	80 000 000	90 000 000	70 000 000	82 500 000	322 500 000
2001	80 000 000	100 000 000	140 000 000	90 000 000	410 000 000

Source : AFDS

Ce tableau retrace le volume total de financement dans les 4 secteurs pour 3 ans. Représentant ainsi la première phase d'exécution des activités de l'AFDS (2001-2005).

# **PARTIE III :**

**PRESENTATION DU RENCJES**

**&**

**RESTITUTION DES ENQUETES**

## **A/ PRESENTATION DU RESEAU NATIONAL DES CLUBS DES JEUNES ENTREPRENEURS DU SENEGAL (RENCJES)**

### **1- Constitution**

Le réseau a été créé dans un contexte particulier. C'est lorsque les difficultés d'accès au crédit ont atteint leur vitesse de croisière.

Il est créé le 6 novembre 1994 et inscrit sous le récépissé numéro 86 – 03/M.INT.DAGAT/DEL/AS.

### **2- Le Siège**

Le réseau a son siège à la Rue Tolbiac Angle Autoroute. Il est logé au Conseil National de la Jeunesse avec qui il partage les locaux.

Il dispose d'un bureau permanent dirigé par son Président

### **3- L'Organisation**

Le réseau regroupe un ensemble d'entrepreneurs qui peuvent être individuels ou constitués en groupement d'intérêt économique.

Pour adhérer au réseau, il faut être jeune entrepreneur et subir une formation de 1 mois en entrepreneuriat. Cette formation est organisée par le réseau. C'est à la suite de celle-ci qu'on peut intégrer directement après en avoir exprimé la demande.

Il comprend un comité directeur de 33 membres dont le tiers est renouvelé tous les ans par un vote.

Le bureau comprend 17 membres élus pour 3 ans. Les postes actuels s'établissent comme suit :

- La présidence est assurée par Mr ASSANE BA,
- Le Secrétariat général est assuré par Mme FATOU KINE NDIAYE,
- Le trésorier est MOUSSA MANE.

#### 4- Les objectifs

En voulant regrouper les jeunes entrepreneurs du Sénégal, le réseau a pour mission permanente de :

- ☞ Favoriser l'intégration de ces membres en vue d'échanger leurs expériences et de se compléter mutuellement, notamment sur le plan du management des activités.
- ☞ S'unir pour avoir plus de forces qui leur permettent de faire des plaidoyers auprès des bailleurs de fond.
- ☞ Consolider leurs acquis et de s'ouvrir aux jeunes pour leur donner des opportunités de financement.

#### ➤ Comment travaille-t-il ?

Le réseau assure à ses membres des formations modulaires pour maîtriser les nouveaux outils de gestion.

Dans le cadre de la recherche de financement pour ses adhérents, le réseau fonctionne comme suit :

Il n'octroie pas directement des crédits, mais il noue des relations de partenariat avec des agences de financement. Ainsi les membres déposent par le biais du réseau leur projet auprès de ces agences en charge pour celles-ci de transférer ces projets aux mutuelles agréées qui, en dernier lieu, procèdent à la sélection. Après sélection, le ou les mutuelle(s) informe(nt) les agences et le réseau de ces décisions.

Après des mutuelles, les agences exigent du promoteur un apport personnel de 5% du capital demandé plus une garantie qui peut être par exemple un nantissement.

Exemple de partenariat de financement entre le RENCJES c'est le projet de modernisation d'infrastructures agricoles (PMIA). Cette convention a permis à certains membres du réseau de bénéficier des financements par le biais de la mutuelle agréée par le PMIA en l'occurrence la NAFA.

Cette mutuelle a financé 3 projets dans le domaine de l'aviculture, de l'élevage, de la commercialisation des produits agricoles pour un montant de 12 000 000 FCFA. Ces jeunes entrepreneurs ayant bénéficié de ce financement sont :

- ☞ ASSANE BA : le montant du crédit est de 3 200 000 FCFA, année 2002 remboursable en 3 ans, domaine d'activité : agriculture. Le taux de remboursement : 5%, différé 3 mois, garantie nantissement sur le matériel acheté.
- ☞ PATHE DIOUF : Montant du crédit : 3 000 000 FCFA, domaine d'activité : commercialisation de produits agricoles, durée : 3 ans, taux de remboursement : 5% différé 2 mois, garantie matériel acheté.
- ☞ MOUSSA FAYE : Montant du crédit : 2 200 000 FCFA, domaine : élevage notamment embouche bovine, différé 1 an, taux de remboursement : 5%, garantie le bétail acheté.
- ☞ MOUSTAPHA NDIONE : montant du crédit : 3 000 000 FCFA, activité : aviculture, remboursement sur 3 ans, taux d'intérêt : 5% différé 3 mois, garantie sur la volaille.

## **B/ RESTITUTION DES ENQUETES**

↓ Nom : Sall  
Prénom : Hamady  
Adresse et téléphone : 657 30 45

Vous appartenez à un GIE du RENCJES ou est-ce que vous êtes un membre individuel ? Individuellement.

Avez-vous une fois bénéficié d'un financement ?

Si, oui date : oui 2002  
Combien ? 2 650 000  
Taux d'intérêt ? 5 %  
Durée ? 5 ans  
Garantie ? Personne caution.

Selon vous, est-ce que les conditions de financement des mutuelles et des agences publiques de crédit cadrent avec la situation des jeunes ?



Non.

Pourquoi ? Les garanties sont lourdes, durée courte, taux élevé

Quelles alternatives alors ? Alléger les garanties.

✚ Nom : Léye

Prénom : Fatou Thiam

Adresse et téléphone : Parcelles Assainies Tel / : 855 89 00

Vous appartenez à un GIE du RENCJES ou est-ce que vous êtes un membre individuel ? Individuellement

Avez-vous une fois bénéficié d'un financement ?

Si, oui date : Non parce que je n'ai pas encore exprimé la demande.

Combien ?

Taux d'intérêt ?

Durée ?

Garantie ?

Selon vous, est-ce que les conditions de financement des mutuelles et des agences publiques de crédit cadrent avec la situation des jeunes ? Non.

Pourquoi ? Ils ne font pas d'études sérieuses pour voir si le projet est rentable ou non ; il n'y a pas de suivi.

Quelles alternatives alors ? Plus de sérieux et d'objectivité dans l'étude des projets déposés.

✚ Nom : Ndiaye

Prénom : Mame Diatou

Adresse et téléphone : Fass Delorme 822 14 73 /512 52 03

Vous appartenez à un GIE du RENCJES ou est-ce que vous êtes un membre individuel ? GIE « ARNIAM »

Avez-vous une fois bénéficié d'un financement ?

Si, oui date : Non, parce que je n'ai pas encore déposé de projet.

Combien ?

Taux d'intérêt ?

Durée ?  
Garantie ?

Selon vous, est-ce que les conditions de financement des mutuelles et des agences publiques de crédit cadrent avec la situation des jeunes ?

Non pour les Mutuelles. Mais pour les fonds publics comme le FNPJ oui ; parce que ne demandant pas de garanties .

Pourquoi ? Les mutuelles demandent des garanties.

Quelles alternatives alors ? Pour les mutuelles alléger les conditions. Pour les fonds publics, plus de rigueur dans la sélection des projets.

✦ Nom : Toukara  
Prénom : Astou  
Adresse et téléphone : Fass Delorme Tel : 823 71 86

Vous appartenez à un GIE du RENCJES ou est-ce que vous êtes un membre individuel ? Je ne suis pas du RENCJES.

Avez-vous une fois bénéficié d'un financement ?  
Si, oui date : oui (FNPJ) 2003  
Combien ? 1 500 000  
Taux d'intérêt ? 7%  
Durée ? 3 ans  
Garantie ? Néant.

Selon vous, est-ce que les conditions de financement des mutuelles et des agences publiques de crédit cadrent avec la situation des jeunes ?  
Non

Pourquoi ? Il y a un manque de transparence au niveau des fonds publics. Pour les mutuelles les garanties sont lourdes.

Quelles alternatives alors ? Financer objectivement.

- Tableau des résultats de l'enquête

	Les Jeunes du RENCJES	Autres jeunes
Ayant obtenu un financement	22	05
N'ayant pas eu	08	14

Source : RENCJES

# **PARTIE IV :**

**CONCLUSION**

**&**

**RECOMMANDATIONS**

## **A/ CONCLUSION**

A la lumière des éléments résultant des développements fournis dans le cadre de notre sujet, nous pouvons répondre à la question soulevée au début, à savoir :

**Est-ce que les conditions d'octroi de crédit des mutuelles et fonds publics favorisent l'accès des jeunes à la micro-finance ?**

La réponse est ambivalente :

➤ ***Pour les mutuelles privées* : les schémas de financement ne permettent pas aux jeunes de bénéficier de financements pour leurs activités et ceci pour plusieurs raisons :**

- ☞ D'abord, la majeure partie de celles-ci ne prennent pas en compte la cible jeune. C'est le cas de l'ACEP.
- ☞ Ensuite, les conditions sont très difficiles à remplir, car demandant souvent des garanties en nature ou en numéraire. Malheureusement, les jeunes sont généralement dépourvus de moyens pour satisfaire ces conditions.
- ☞ Puis, les différés de remboursement sont insuffisants pour permettre aux promoteurs d'honorer leurs dettes.
- ☞ Enfin, les jeunes ont une appréciation négative des mutuelles. Ils préjugent une inaccessibilité, c'est-à-dire ils se font une représentation prématurée des conditions rigoureuses.
- ☞ Par ailleurs, il faut ajouter à cela que les mutuelles n'hésitent pas en cas de faillite du promoteur de commettre des auxiliaires de justice (huissiers) pour procéder à la saisie du matériel d'exploitation. Au cas échéant de traduire celui-ci devant les tribunaux pour récupérer le montant prêté.

➤ ***Pour les fonds publics* : de façon générale, ils sont plus accessibles par rapport aux mutuelles. Ceci se justifie souvent par le fait que ces fonds sont mis en place pour lutter contre la pauvreté, le chômage ou encore pour promouvoir le développement.**

Rares sont les agences publiques qui demandent des garanties ou même si tel est le cas, ces garanties sont de loin moins lourdes que celles des mutuelles.

De nos jours, l'exemple le plus parfait des fonds publics ayant contribué à l'accès des jeunes à la micro-finance est le FNPJ (Fonds National de Promotion de la Jeunesse) qui peut être considéré comme la structure de financement des jeunes par excellence.

Il suffit de se référer à l'annexe pour savoir que les fonds publics prennent en compte l'aspect jeune dans leur schéma de financement.

## **B/ RECOMMANDATIONS**

Si nous avons des suggestions à faire pour faciliter l'accès des jeunes à la micro-finance pour ce qui concerne les mutuelles : c'est qu'il faut que les pouvoirs publics (Etat, Collectivités locales etc.) :

☞ Initient des conventions de partenariat avec les mutuelles pour pouvoir supporter les garanties demandées aux jeunes pourvu de limiter le montant des crédits à une somme inférieure ou égale à 2 000 000 FCFA et de mettre en place un arsenal juridique efficace pour le suivi et le remboursement .

☞ Favorisent les prêts participatifs.

➤ Pour les fonds publics, il faut plus de rigueur, d'impartialité et de suivi dans le processus de financement. Promouvoir chez les jeunes l'esprit de remboursement des crédits empruntés en procédant à des séances de sensibilisation sur l'importance de rembourser son crédit. Ou bien encore en mettant en jeu des trophées pour les meilleurs promoteurs et de porter à la connaissance du grand public les mauvais payeurs.

➤ Du côté des jeunes, il y a nécessité de se constituer en association ou en regroupement .C'est pourquoi d'ailleurs l'esprit du RENCJES est à saluer. En effet, en unissant leurs forces, ils peuvent peser sur les décisions des pouvoirs publics et d'être plus crédibles auprès des structures privées.

➤ Par ailleurs, il faut renforcer les programmes d'activités, d'information au grand public. Parce que le constat est que beaucoup de jeunes ignorent les possibilités qui leur sont offertes pour obtenir des financements. Ensuite, des agences comme l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ) doit être dotée de plus de moyens pour accroître ses programmes de formation à l'élaboration des projets de jeunes et à l'esprit d'entreprise.

➤ Et surtout accorder plus de rigueur et d'objectivité dans la sélection des projets pour ce qui concerne les fonds publics.

# **BIBLIOGRAPHIE**



## ➤ Ouvrages Généraux

- ANDREU Anne Sophie, Levy Aldo, « Guide du mémoire », Gualino. Edition : France 1988, Page 142.
- Bureau International du Travail, « L'emploi, la croissance et les besoins essentiels : Problème mondial : Conférence International du Travail » Genève : Atar, 1976.
- SAUVY Alfred : « La montée des Jeunes » Edition Calamar Levy, Paris 1963 Page 264.

## ➤ Mémoires & Revues

- BCEAO, BIT « PARMEC Info » 1998/2000/2001/2002.
- UMOA « Banque de données sur les SFD », 1996/1997/1999.
- PONSON, BRUNO, SCHAAN, Jean Louis, « Université des Réseaux d'Expression Française : Journée scientifique du réseau thématique de recherche « entrepreneuriat » : l'esprit d'entreprise : Aspects managériaux dans le monde francophone » Paris John Libbey.
- ALI KEBE SARR : « L'insertion socio-économique des Jeunes sénégalais dans le monde de l'emploi : GOPEC ».
- MACODE NDIAYE : « La lutte contre le chômage des jeunes au Sénégal : l'insertion économique par l'entrepreneuriat ».
- MAIMONNA KEBE : « Accès des jeunes aux ressources financières : contribution du FMPJ ».
- OMAR BA : « Micro crédit et lutte contre le chômage et la pauvreté ».

## ➤ Textes

- BCEAO Réglementation sur la micro finance.
- Décret n°97-11106 du 11 novembre 1997 portant application de la loi du 5 janvier 1995.
- Loi 90-06 du 26 juin 1990 sur la réglementation bancaire.
- Loi 95-03 du 5 janvier 1999 portant sur la réglementation des institutions mutualistes coopératives d'épargne et de crédit au Sénégal.
- Ministère de l'économie, des Finances et du Plan,  
« Convention cadre devant régir les structures ou organisations non constituées sous forme de mutualistes ou de coopératives ayant pour objet la collecte de l'épargne et/ou l'octroi de crédit ».
- Loi 66-70 du 13 juillet 1966 portant sur le code des obligations civiles et commerciales.
- Le décret 76-00-40 du 16 janvier 1976 « fixant les obligations particulières auxquelles sont soumises les associations à but d'Education Populaire et Sportive, ainsi que les associations à caractère culturel »

## ➤ Références cybérographiques

- <http://www.jeunesse.gouv.sn/financement/>
- Ministère de la jeunesse : <http://www.jeunesse.gouv.sn>
- Ministère des finances : <http://www.finance.gouv.sn>
- CONFES : <http://www.confes.org>

# **ANNEXES**

## 1. Les structures de financement de micro entreprise

Dans cette liste figurent les structures qui financent des projets de micro-entreprises. Mais les conditions d'accès au financement varient d'une structure à une autre. Il faut faire la différence entre Fonds public, crédits accordés par des ONG ou par des Mutuelles.

Les Mutuelles sont des instituts de crédit à but lucratif. Leurs conditions d'accès sont souvent difficiles à satisfaire, surtout pour les jeunes, qui ne possèdent pas beaucoup de moyens financiers.

Les ONG à but non lucratif et les fonds publics ont adapté leurs conditions d'accès à la Cible des jeunes et ne demandent pas de garantie. Leurs taux d'intérêt ne sont pas très élevés.

### Fonds publics

#### **AFDS**

**Agence du Fonds de Développement**

Adresse :

**Immeuble EPI Rue 1 x Boulevard Sud Point E Dakar**

**Tél. : 865.22.56**

Email : [afds@sentoo.sn](mailto:afds@sentoo.sn)

**Ligne de crédit : Fonds du développement social**

**Cible : GIE, ASC, GPF, OCB, Femmes, Jeunes**

**Type de prêt : crédit régulier remboursable**

**Zone d'intervention : Dakar, Fatick, Louga, Kaolack, Kolda**

**Montant maximum des prêts : 5 600 000 FCFA**

**Taux d'intérêt annuel : taux de la structure financière décentralisée**

**Durée du prêt : durée appliquée par la structure financière décentralisée**

**Différé : appliqué par la structure financière décentralisée**  
**Apport personnel : 10 % dont 5 % en espèces**  
**Garantie : conditions de la structure financière décentralisée**  
**Domaines d'intervention : toutes les activités génératrices de revenus**  
**Politique de suivi : Suivi, évaluation**

### **Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes**

**Adresse :**  
**Immeuble Pasteur 2<sup>ème</sup> étage**  
**B.P : 6915 11524 Dakar Étoile**  
**Tél : 889 04 11**

**Trois fonds publics sont logés à l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ).**

**Il s'agit des fonds :**

- **FIFMAS, Fonds Francophone d'Insertion des Jeunes par la Fabrication de Matériel d'Animation Sportive**
- **FIJ – Fonds d'Insertion des Jeunes**
- **FNIJ – Fonds National d'Insertion des Jeunes**

### **Ligne de crédit : FIFMAS, Fonds Francophone d'Insertion des Jeunes par la Fabrication de Matériel d'Animation Sportive**

**Cible : Jeunes, Handicapés, Sportifs en fin de carrière âgés de 18 – 35 ans**

**Type de prêt : crédit régulier, remboursable**

**Zone d'intervention : Tout le Sénégal**

**Montant minimum et maximum des prêts : jusqu'à 5 000 000 FCFA**

**Taux d'intérêt annuel : 5%**

**Durée du prêt : 4 ans**

**Différé : 6 mois sans intérêts**

**Apport personnel : 5 %**

**Garantie : Caution personnelle à constituer au moment de la mise à disposition des fonds**

**Domaines d'intervention : Fabrication de matériel pour l'animation sportive**

**Politique de suivi : Oui**

### **Ligne de crédit : FIJ – Fonds d'Insertion des Jeunes**

**Cible : Jeunes âgés de 18 – 30 ans**

**Type de prêt : Crédit régulier, remboursable**

**Zone d'intervention : Tout le Sénégal**

**Montant minimum et maximum des prêts : jusqu'à 5 000 000 FCFA**

**Taux d'intérêt annuel : 5 %**

**Durée du prêt : 4 ans**

**Différé : 12 mois sans intérêt pour les projets à caractère agricole et 6 mois pour les autres**

**Apport personnel : 5% en nature ou en espèces**

**Garantie : Caution personnelle à constituer au moment de la mise à disposition des fonds**

**Domaines d'intervention : Tous les domaines lorsque moralement acceptable**

**Politique de suivi : Oui**

**Ligne de crédit : FNIJ – Fonds National d'Insertion des Jeunes**

**(Subvention non remboursable)**

**Cible : Jeunes âgés de 18 – 35 ans**

**Zone d'intervention : Tout le Sénégal**

**Montant minimum et maximum des prêts : jusqu'à 450 000 FCFA**

**Taux d'intérêt annuel : prêt sans intérêt**

**Apport personnel : non exigé**

**Domaines d'intervention : Tous les domaines lorsque moralement acceptable**

**Politique de suivi : Oui**

**Autres remarques : Formation en entrepreneuriat**

## **\* FNPJ**

**Fonds National pour la Promotion de la Jeunesse**

**Sicap Bourguiba Villa N° 6**

**B.P 11788 – Dakar Peytavin**

**Tél : 865 21 21**

**Fax : 864 19 92**

**Email : [fnpj@sentoo.sn](mailto:fnpj@sentoo.sn)**

**Antenne Régionale de Ziguinchor**

**Lot n° 1248 Quartier Goumel – Ziguinchor**

**B.P 334 Ziguinchor**

**Tél : 991 55 66 – Fax 99 55 66**

**Email: [fnpjzig@sentoo.sn](mailto:fnpjzig@sentoo.sn)**

**Le FNPJ dispose de trois lignes de crédit :**

- **Un Fonds de financement,**
- **Un Fonds de garantie,**

✱ • Un Fonds participatif.

Ligne de crédit : Fonds de Financement

Cible : Jeunes âgés de 18 – 35 ans, GIE

Zone d'intervention : Tout le Sénégal

Montant minimum et maximum des prêts : jusqu'à 5 000 000 FCFA

Taux d'intérêt annuel : à moyen terme (jusqu'à 36 mois) 7% par an, à court terme (jusqu'à 12 mois) 7,5%

Durée du prêt : 12 ou 36 mois

Différé : à moyen terme 6 mois, à court terme 3 mois

Apport personnel : Non

Garantie : Non

Domaines d'intervention : Tous les domaines sauf bars

Politique de suivi : Oui

Autres remarques : Formation en entrepreneuriat

✱ Ligne de crédit : Fonds de Garantie

Cible : Jeunes âgés de 18 – 35 ans, GIE

Zone d'intervention : Tout le Sénégal

Montant minimum et maximum des prêts : 150 000 - 5 000 000 FCFA

Taux d'intérêt annuel : 2%

Durée du prêt : varie selon la durée du prêt accordé par le bailleur principal

Différé : varie selon la durée du prêt accordé par le bailleur principal

Apport personnel : Non

Garantie : conditions de la structure financière décentralisée

Domaines d'intervention : Tous les domaines sauf bars

Politique de suivi : Oui

Autres remarques : Formation en entrepreneuriat

Direction de l'Elevage

Adresse : 37 Avenue Pasteur

B.P. 67 – Dakar

Tél/Fax : 823 34 73

Email : [Bouna@arc.sn](mailto:Bouna@arc.sn)

(Deux lignes de crédit)

Ligne de crédit : Projet Pan Africain pour le Contrôle des Epizooties (Projet PACE)

Cible : Individus, GIE, Coopératives

**Zone d'intervention : Tout le Sénégal**

**Montant minimum et maximum des prêts : pas de plafond**

**Taux d'intérêt annuel : 9%**

**Durée du prêt : 6 – 36 mois (selon la nature du projet)**

**Différé : 3 – 6 mois (selon la nature du projet)**

**Apport personnel : 20 % du montant global du projet**

**Garantie : Non**

**Domaines d'intervention : Activités de production animale et de la commercialisation du bétail, de la viande et des intrants alimentaires**

**Politique de suivi : Oui**

**Autres remarques : Une ristourne de 2 points est accordée à l'échéance finale, aux promoteurs qui auront remboursé à bonne date le crédit.**

**Ligne de crédit : Programme d'Insertion des Techniciens Vétérinaires (Projet Parc – SENEGAL)**

**Cible : Docteurs Vétérinaires, Ingénieurs des Travaux de l'Elevage, Agents Techniques d'Elevage**

**Zone d'intervention : Tout le Sénégal**

**Montant minimum et maximum des prêts : pas de plafond**

**Taux d'intérêt annuel : 9,5%**

**Durée du prêt : 3 – 4 ans**

**Différé : 4 – 6 mois**

**Apport personnel : 25% du montant global du projet**

**Garantie : Non**

**Domaines d'intervention : Activités de productions animales et d'exercice de la Médecine Vétérinaire**

**Politique de suivi : Oui**

**Autres remarques : Une ristourne de 2 points est accordée à l'échéance finale, aux promoteurs qui auront remboursé à bonne date le crédit.**

**PAVD**

**Projet d'Aménagement et de Développement Villageois**



**Adresse :**

**B.P. 349 – Louga**

**Tél. 967 47 46**

**Fax : 967 47 48**

**Email : padvydp@sentoo.sn**

**Cible : Organisations paysannes**

**Zone d'intervention : Région de Louga**

**Montant minimum et maximum de prêts : 800 000 Fcfa**

**Taux d'intérêt annuel : 2% par mois**

**Durée du prêt : 6 – 12 mois (selon la nature du projet)**

**Différé : 3 mois**

**Apport personnel : 20% du montant sollicité**

**Garantie : Non**

**Domaines d'intervention : Agriculture, Transformation des produits agricoles, élevage artisanat dans le milieu rural.**

**Politique de suivi : Oui**

\* **Ministère du Travail et de l'Emploi**

**Adresse :**

**Cellule d'Appui à la Promotion de l'Emploi**

**Front de terre x Bourguiba**

**B.P. 10870 – Dakar**

**Tél .827 16 24**

**Email : bouna@arc.sn**

**(Deux lignes de crédit)**

**Ligne de crédit : FNE – Fonds National pour l'Emploi**

**Cible : Jeunes, associations de jeunes**

**Zone d'intervention : Tout le Sénégal**

**Montant minimum et maximum des prêts : 10 – 30 000 000 FCFA**

**Taux d'intérêt annuel : 11%**

**Durée du prêt : max. 3 ans (selon la nature du projet)**

**Différé : variable**

**Apport personnel : Non**

**Garantie : Non**

**Domaines d'intervention : Tous les domaines**

**Politique de suivi : Oui**

**Ligne de crédit : FN2R – Fonds National de Réinsertion des Rapatriés**

**Cible : Jeunes**

**Zone d'intervention : Tout le Sénégal**

**Montant minimum et maximum des prêts : 3 - 5 000 000 FCFA**

**Taux d'intérêt annuel : 11%**

**Durée du prêt : max. 3 ans (selon la nature du projet)**

**Différé : variable**

**Apport personnel : Non**

**Garantie : Non**

**Domaines d'intervention : Tous les domaines**

**Politique de suivi : Oui**

**Direction de l'emploi / Ministère du Travail et de l'Emploi :**

**Adresse :**

**Fann Mermoz (en face AFRICARE)**

**Tél : 864 05 65**

**Email : [www.emploi.gov.sn](http://www.emploi.gov.sn)**

**Ligne de crédit : Fonds National d'Action pour l'Emploi**

**Cible : Demandeurs d'emploi porteurs de projets**

**Zone d'intervention : Tous le Sénégal**

**Montant maximum des prêts : 5 000 000 FCFA**

**Taux d'intérêt annuel : 8 à 10%**

**Durée du prêt : 3ans**

**Différé : Variable**

**Apport personnel : 10 % du coût du projet**

**Garantie : Non**

**Domaines d'intervention : Tous les domaines sauf projets industriels**

**Politique de suivi : Oui**

## Mutuelles :

### ACEP

**Alliance de Crédit et de l'Épargne pour la Production**

**Adresse :**

**Amitié 1, Villa N° 3077**

**B.P. 5817 – Dakar Fann**

**Tél. : 825 29 32**

**Fax : 825 29 35**

**Email : [acep@sentoo.sn](mailto:acep@sentoo.sn)**

**Ligne de crédit : Crédit régulier**

**Cible : Pour tous les entrepreneurs qui exercent des activités depuis au moins 8 mois**

**Zone d'intervention : Tout le Sénégal**

**Montant minimum et maximum des prêts : 150 000 – 15 000 000 FCFA**

**Taux d'intérêt annuel : 14 %**

**Durée du prêt : 6 – 12 (selon la nature du projet)**

**Différé : 2 mois**

**Apport personnel : varie selon le montant emprunté**

**Garantie : Matérielle**

**Domaines d'intervention : Tous les domaines**

**Politique de suivi : Non**

### CECFD

**Caisses Populaires d'Épargne et Crédit des Femmes de Dakar**

**Adresse :**

**En face d' l'Église St. Paul**

**B.P 13069**

**Tél. : 833 11 00 / 639 99 47**

**Fax : 832 11 07**

**Email : [fenagiepeche@sentoo.sn](mailto:fenagiepeche@sentoo.sn)**

Cible : Associations de femmes, jeunes, handicapés et sportifs.  
Type de prêt : crédit régulier, entièrement remboursable  
Zone d'intervention : Tout le Sénégal  
Montant maximum des prêts : individus 300 000 FCFA,  
groupes 1 000 000 FCFA  
Taux d'intérêt : individus 8 % groupes 16%  
Durée du prêt : 6 à 10 mois (selon la nature du projet)  
Différé : 1 mois  
Apport personnel : ¼ du montant sollicité  
Garantie : Non  
Domaines d'intervention : Tous les secteurs  
Politique de suivi : Non

### FENAGIE – PECHE

Adresse :

Quai de Pêche, Hann

Tél. : 832 11 00

Fax : 832 11 07

Email : [fenagiepeche@sentoo.sn](mailto:fenagiepeche@sentoo.sn)

Cible : Jeunes

Type de prêt : crédit régulier, entièrement remboursable

Zone d'intervention : Régions maritimes et Région de Kolda

Montant maximum des prêts : 50 000 FCFA

Taux d'intérêt : 10 %

Durée du prêt : 6 mois

Différé : Non

Apport personnel : Non

Garantie : Non

Domaines d'intervention : Tous les domaines

Politique de suivi : Non

## PAMECAS

Partenariat pour la Mobilisation

Adresse

Cité Fadia

Pile Unité 4 quartier Guentaba

B.P. 15 354 Dakar Fann

Tél. : 839 86 60

Fax : 839 92 06

Email : [pamecas@arc.sn](mailto:pamecas@arc.sn)

Ligne de crédit : Fonds propre

Cible : Membres de la PAMECAS (part social 2 000 FCFA), épargné (3mois)

Zone d'intervention : Région de Dakar

Montant maximum des prêts : 25 000 – 10 000 000 FCFA

Taux d'intérêt annuel : 13%

Durée du prêt : 12 – 24 mois (selon la nature du projet)

Différé : 1 mois

Apport personnel : 1/3 du montant emprunté

Garantie : Matérielle, caution morale

Domaines d'intervention : Tous les domaines

Politique de suivi : Non

Ligne de crédit : Emprunt de 200 000 FCFA

Cible : Jeunes individus ou groupes

Zone d'intervention : Région de Dakar

Montant minimum et maximum des prêts : 50 000 – 500 000 F

Taux d'intérêt annuel : 14%

Durée du prêt : 12 – 24 mois (selon la nature du projet)

Différé : 1 mois

Apport personnel : 10% pour les individus, 20% pour les groupes

Garantie : Matérielle, caution morale

Domaines d'intervention : Tous les domaines

Politique de suivi : Non

## ONG

### ACTION PLUS CEDS AFRIQUE

Action Plus Collectivité, Education, Développement, Social  
Afrique

Adresse :

577, Villa Amara Diouf, escale Fatick

B.P. 5126 – Dakar

Tél./Fax : 949 11 37

Email : [actionplusfk@sunumail.sn](mailto:actionplusfk@sunumail.sn)

Ligne de crédit : PME/PMI

Cible : Groupement et individus

Zone d'intervention : Dakar, Fatick, Kolda

Montant minimum et maximum des prêts : jusqu'à 10 000 000

Taux d'intérêt mensuel : 10 %

Durée du prêt : max. 24 mois (selon la nature du projet)

Différé : entre 6 et 8 mois (selon la nature du projet)

Apport personnel : 25% du montant emprunté

Garantie : à partir d'un montant emprunté de plus de  
2 000 000 FCFA

Domaines d'intervention : Tous les domaines

Politique de suivi : Oui

Frais de dossier : Entre 2% et 5% ; si le montant emprunté  
dépasse 400 000 FCFA, les frais de dossier dégressent

Autres remarques : ouverture d'un compte à 5 000 FCFA  
auprès d'une banque et alimentation pendant 6 mois  
indispensable, aide à l'élaboration du document de projet ou  
orientation vers un bureau de consultants.

Ligne de crédit : Lutte contre la Pauvreté

Cible : Femmes, groupements de femmes (min 4 personnes –  
max. 10 personnes)

Zone d'intervention : Dakar, Fatick, Kolda

Montant minimum et maximum des prêts : jusqu'à 10 000 000 FCFA

Taux d'intérêt mensuel : Non

Durée du prêt : max. 12 mois (selon la nature du projet)

Différé : max.. 12 mois (selon la nature du projet)

Apport personnel : 10% du montant emprunté

Garantie : à partir d'un montant emprunté de plus de 2 000 000 FCFA

Domaines d'intervention : Tous les domaines

Politique de suivi : Non

Frais de dossier : Entre 2% et 5%

Autres remarques : ouverture d'un compte de 5000 FCFA pour les individus ou 10 000 FCFA pour les groupements auprès d'une banque et alimentation pendant 6 mois indispensable, aide à l'élaboration du document de projet ou orientation vers un bureau de consultants.

### ASACASE

Association Sénégalaise pour l'Appui à la Création d'Activités Socio-économique

Adresse :

Avenue Djignabo

Ziguinchor

Tél. : 991 15 81

Fax : 991 25 81

Email : [asacase@telecomplus.sn](mailto:asacase@telecomplus.sn)

Cible : Jeunes

Type de prêt : Crédit régulier, remboursable

Zone d'intervention : Dakar, St louis, Diourbel, Kolda, Ziguinchor

Montant minimum et maximum des prêts : 100 000 – 1 000 000 FCFA

Taux d'intérêt mensuel : 8 %

Durée du prêt : 6 mois – 3 ans (selon la nature du projet)  
Différé : 1 – 6 mois (selon la nature du projet)  
Apport personnel : 10% du montant emprunté  
Garantie : matérielle ou personnelle  
Domaines d'intervention : Tous les domaines, sauf transport  
Politique de suivi : Oui

## CAPES

Centre Africain d'Assistance et de Protection de  
l'Environnement au Sahel

Adresse :

Parcelles Assainies, Unité 9 N° 199

B.P. 10801 – Dakar

Tél. 835 32 47

Email : [orgcapes@yahoo.fr](mailto:orgcapes@yahoo.fr)

Ligne de crédit : Crédit régulier

Cible : Jeunes

Zone d'intervention : Diourbel

Montant minimum et maximum des prêts : 1 000 000 –  
300 000 FCFA

Taux d'intérêt annuel : 13%

Durée du prêt : 6 – 8 mois (selon la nature du projet)

Différé : 1 mois

Apport personnel : 10% du montant emprunté

Garantie : Matérielle

Domaines d'intervention : Tous les domaines

Politique de suivi : Oui

Autres remarques : Accompagnement de la phase de  
diagnostic de l'idée de projet et des aptitudes du porteur du  
projet jusqu'à la phase « suivi-conseil »



## CONCEPT

Adresse :

3, Cité Jardiparc, près de la Cité Faycal Cambèréne

B.P. 21014 Dakar – Ponty

Tél. : 835 45 27

Fax : 835 45 37

Email : [concept@telecomplus.sn](mailto:concept@telecomplus.sn)

Cible : Jeunes, associations de jeunes

Type de prêt : Crédit régulier

Zone d'intervention : Saint Louis, Dakar

Montant minimum et maximum des prêts : jusqu'à 4 000 000  
FCFA

Taux d'intérêt annuel : 11%

Durée du prêt : maximum 3 ans

Différé : entre 1 – 8 mois (selon la nature du projet)

Apport personnel : entre 10 – 30% du montant emprunté

Garantie : Caution solidaire à travers le groupement

Domaines d'intervention : Tous les domaines

Politique de suivi : Oui

Autres remarques : Structuration des GIE et Associations, orientation des Jeunes et mise en relation avec autres jeunes afin de pouvoir créer une association pour pouvoir être financé. Encadrement et accompagnement d'un plan d'affaires et d'un plan de remboursement pendant la phase initiale, développement des synergies entre les projets.

## DEVSOL

Développement solidaire

Adresse :

HLM – Grand Yoff, villa 604

Tél. : 827 00 38

Fax : 835 55 92

Email : devsol@sentoo.sn

Cible : GIE, Association de jeunes et femmes

Type de prêt : entièrement remboursable pour les individus et en partie remboursable s'il s'agit de crédits collectifs

Zone d'intervention : dans la zone de Thiès

Montant minimum et maximum des prêts : varie selon les partenaires

Taux d'intérêt annuel : 12% (pendant la première année), puis 6%

Durée du prêt : varie selon la nature du projet

Différé : Il n'y a pas de différé fixe

Apport personnel : Non

Garantie : Caution solidaire à travers le groupement

Domaines d'intervention : Tous les domaines

Politique de suivi : Oui

Autres remarques : Structuration des GIE et Associations et formation des membres dans le domaine juridique et de la gestion, élaboration d'un plan d'affaires et d'un plan de remboursement, évaluation participative des projets.

## **Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Femmes du Mouvement Social d'ACAPES**

Adresse :

Unité 14, Parcelles N° 173

B.P 17386 – Dakar Liberté

Tél. : 835 09 37

Cible : Femmes, jeunes

Type de prêt : Crédit régulier remboursable, à court terme

Zone d'intervention : Dakar, Ziguinchor, St. Louis, Tambacounda, Kolda, Kaolack, Mbour, Thiès, Richard Toll

Montant maximum des prêts : 50 000 – 200 000 pour les individus, 500 000 FCFA

Taux d'intérêt mensuel : 8%

Durée du prêt : 6 à 8 mois

Différé : 1 mois (variation possible selon la nature du projet)

Apport personnel : 5% du montant emprunté

Garantie : Pas de garantie pour des groupes membre de l'ACAPES

Domaines d'intervention : Agriculture, environnement, énergie, artisanat, commerce, santé, éducative, recherche

Politique de suivi : Oui

Autres remarques : Frais de dossier de 1 000 FCFA pour des individus et 2 500 FCFA pour des groupements

Ligne de crédit : Crédit des réfugiés

Cible : Jeunes réfugiés

Type de prêt : Crédit régulier remboursable

Zone d'intervention : Dakar

Montant maximum des prêts : 50 000 – 300 00 FCFA

Taux d'intérêt mensuel : Non

Durée du prêt : 1 – 3 ans (Selon la nature du prêt)

Différé : 1 an (selon la nature du projet)

Apport personnel : Non. Le critère c'est la crédibilité du projet

Garantie : Non

Domaines d'intervention : Tous les domaines

Politique de suivi : Oui

Autres remarques : Formation préliminaire si nécessaire

## **OFADec**

Office Africain pour le Développement et la Coopération

Adresse :

N° 302 HAnn Mariste II « Espace Résidence »

B.P. 1887

Tél./ Fax : 832 24 60

Email : [ofadec@sentoo.sn](mailto:ofadec@sentoo.sn)

Site web: <http://ofadec.multimania.com>

Ligne de crédit : Crédit de la région du nord

Cible : Groupement de jeunes et de réfugiés, GIE

Type de prêt : Crédit régulier remboursable, sauf équipement lourd

Zone d'intervention : La région du Nord du Sénégal

Montant maximum des prêts : 10 000 000 FCFA

Taux d'intérêt mensuel : 7% par an

Durée du prêt : 5 ans maximums

Différé : 1 an

Apport personnel : les terres

Garantie : Non, garantie solidaire à travers le groupement

Domaines d'intervention : Tous les domaines

Politique de suivi : Oui

Autres remarques : Formation en entrepreneuriat et techniques agricoles

## **PMIA**

Projet de Modernisation et d'Identification Agricole

Adresse : Cité TP SOM – Bloc C – Hann

Tél. 832 52 27 – Fax : 832 55 09

Cible : Agriculteurs réunis au sein des GIE et sections villageoises, PME agricoles, Promoteurs agricoles individuels

Type de prêt : Crédit régulier, entièrement remboursable

Zone d'intervention : Tout le Sénégal

Montant maximum des prêts : 50 000 000 FCFA pour les banques et 5 000 000 FCFA pour les Mutuelles

Taux d'intérêt annuel : 7,8% à court terme, 6,8% à long terme

Durée du prêt : Crédit à court terme 2 ans pour les banques et 12 mois pour les mutuelles, Crédit à moyen jusqu'à 10 ans pour les banques et jusqu'à 36 mois pour les mutuelles, Crédit à long terme jusqu'à 15 ans pour les banques et jusqu'à 60 mois pour les mutuelles.

Différé : 2 ans maximums pour les banques et 1 an maximum pour les mutuelles

Apport personnel : 10% du montant emprunté pour les banques et 5% du montant emprunté pour les mutuelles

Garantie : Matérielle, pas de garantie si on est tout à fait convaincu de la crédibilité du projet

Domaines d'intervention : Agriculture

Politique de suivi : Oui, deux agents par région

Autres remarques : Le bénéficiaire doit ouvrir un compte auprès d'une des institutions de financement agréées (banques ou mutuelles) par le PMIA.

## MEC/JES

Mutuelles d'Épargne et Crédit des Jeunes Entrepreneurs du Sénégal

Adresse : Cité Fadia N° 96

Tél : 641 52 95

Cible : Les jeunes entrepreneurs- Les jeunes promoteurs – Les jeunes porteurs d'idées de projets

Zone d'intervention : Tout le Sénégal

Montant maximum des prêts : 50 000 FCFA à 500 000 FCFA

Taux d'intérêt annuel : 12%

Apport personnel : 20% du montant accordé  
Garantie : bulletin de salaire, véhicule etc.  
Domaines d'intervention : Commerce, Artisanal  
Politique de suivi : Oui

**U.M.E.C / Sédhiou**

Union des Mutuelles d'Epargne et de Crédit de Sédhiou

Adresse : Sédhiou

Tél. : 995 16 57 Fax : 995 16 57 / Email : [umec@sentoo.sn](mailto:umec@sentoo.sn)

Ligne de crédit : AAJAC

Cible : Femmes

Zone d'intervention : Département de Sédhiou

Montant du prêt : 5 400 000 FCFA

Taux d'intérêt annuel : 24%

Durée du prêt : 18 mois

Différé : 3 à 6 mois

Apport personnel :

Garantie :

Domaines d'intervention : Aviculture

Politique de suivi : Oui

Durée du prêt : entre six (6) et douze (12) mois selon la nature du prêt

Différé : entre zéro (0) et deux (2) mois selon la nature du prêt

Apport personnel : 25% du montant sollicité

Garantie : Financière ou Matérielle

Domaines d'intervention : Tous les secteurs d'activités

Politique de suivi : Oui, Appui conseil, Formation en gestion des micro-entreprises etc.....

## UNACOIS

Union Nationale des Commerçants du Sénégal

Adresse : 118, Avenue Peytavin

Tél : 849 16 70 Fax : 842 33 87 Email : [umcudefs@sentoo.sn](mailto:umcudefs@sentoo.sn)

Ligne de crédit : Lutte contre la pauvreté

Cible : Commerçants, agriculteurs etc.

Zone d'intervention : Tout le Sénégal

Montant maximum des prêts : 5 000 000 FCFA

Taux d'intérêt annuel : 18%

Durée du prêt : 1 à 12 mois généralement

Différé : 1 mois

Apport personnel : 10% du montant demandé

Garantie : Fonds de commerce, titre foncier etc.

Domaines d'intervention : Agriculture, commerce, pêche, transport etc.

Politique de suivi : Oui

CMS

Crédit Mutuel du Sénégal

Adresse : Avenue Malick Sy x Rue 16 Médina

Tél. 889 09 09 Fax : 823 14 47 Email : [cms@sentoo.sn](mailto:cms@sentoo.sn)

Ligne de crédit : Epargne et Crédit (large gamme)

Cible : Fonds publiques  
Zone d'intervention : Territoire national  
Montant du prêt : selon la capacité de remboursement du  
sociétaire (jusqu'à 30 millions FCFA)  
Taux d'intérêt annuel : 2% mensuel dégressif – 13,47% annuel  
Durée du prêt : (3 à 36 mois)  
Différé : à négocier  
Apport personnel : DAT (Dépôt à terme) au CAT (compte à  
terme )  
Garantie : Tous types  
Domaines d'intervention : Social et professionnel  
Politique de suivi : Oui

### **MEC FEM ZOP**

Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Femmes de Pikine

Adresse : Pikine Icotaf 2 ;  
Tél : 854 19 40

Ligne de crédit : Fonds propres, Pamecas  
Cible : Femmes – Jeunes – Hommes  
Zone d'intervention : Zone Pikine  
Montant du prêt : 50 000 FCFA/ individu à 200 000 FCFA  
Taux d'intérêt annuel : 1,5%  
Durée du prêt : 10 mois  
Différé : 1 mois  
Apport personnel : 10 mois  
Garantie :  
Domaines d'intervention : Commerce, Transformation  
Politique de suivi : Comité de surveillance et de crédit



## **MCEG/NAFA**

Mutuelle de Crédit d'Épargne du Groupements /NAFA

Adresse : Icotaf ; Cité Serigne Mansour N° 3301

Tél. : 854 38 73

Ligne de crédit : Crédit régulier

Cible : Femmes, Homme, Groupements mixtes

Zone d'intervention : Département de Pikine

Montant de prêt : 25 000 FCFA/ individu 3 à 4 million par groupement

Taux d'intérêt annuel : 10% par individu

Durée du prêt : 3 mois à 6 mois

Différé : négociation

Apport personnel : 1/5 du montant demandé

Garantie : matériels, fonds propres

Domaines d'intervention : Commerce, Artisanal, etc.

Politique de suivi : Comité de recouvrement avec beaucoup de difficultés

## **MEC/UGF/PAME**

Mutuelle d'Épargne et de Crédit – Union de Groupements des Femmes/PAME

Adresse : Pikine Icotaf Face Trésor

Tél. 854 87 54 Port : 694 77 23

Ligne de crédit : Fonds propres

Cible : Groupements Féminins de Pikine – Est – Individus et Autres Personnes

Zone d'intervention : Région de Dakar

Montant du prêt : GPF – 300 000 FCFA – 1 000 000 FCFA

Taux d'intérêt annuel : 12%

Durée du prêt : 6 mois à 36 mois

Différé : 1 mois

Apport personnel : 20% du montant sollicité

Garantie : Très souple factures de bien meubles ou immeubles titres ou bulletins de paie – etc.

Domaines d'intervention : Commerce, Transformation, Artisanat, Elevage, Agriculture ou transformation fruitière

Politique de suivi : Assurer par 1 comité de Recouvrement – Les avis ; les visites ; le contentieux

### **GECP ASS**

Groupement d'Epargne et de Crédit des Parcelles Assainies

Adresse : P.Assainies Unité 14 N° 263 Dakar

Tél. : 835 78 59

Ligne de crédit : Petits commerces – crédit de renforcement

Cible : Mixtes majorité Femmes, jeunes

Zone d'intervention : Parcelles Assainies

Montant du prêt : 5 000 FCFA/ à 300 000 individuellement

Taux d'intérêt annuel : 16%

Durée du prêt : 6 mois à 12 mois

Différé : 1 mois ou 2 mois

Apport personnel : 1/5 du montant sollicité

Garantie : Solidarité – habitant le secteur

Domaines d'intervention : Commerce.

Politique de suivi : Oui

### **MUPROEL**

Mutuelle des Professionnels de l'Elevage

Adresse : Derbac Ziguinchor

Tél. : 653 96 93 Fax : 936 80 88

Ligne de crédit : Fonds propres

Cible : Eleveurs

Zone d'intervention : Toute la région de Ziguinchor  
Montant du prêt : entre 100 000 et 2 000 000  
Taux d'intérêt annuel : 2% mois : le restant dû  
Durée du prêt : 1 an  
Différé : 3 mois  
Apport personnel : 1/3 du montant sollicité  
Garantie : garantie financière (1/3 apport) + garantie matérielle ou caution  
Domaines d'intervention : Secteur élevage  
Politique de suivi : Le mutuelle a crée une commission de suivie de prêt très rigoureuse

### **DJO/MEC**

Mutuelle d'Épargne et de crédit du Djolof

Adresse : BP. 52 Linguère  
Tél. : 968 13 33 / Fax : 968 10 01  
Ligne de crédit : Fonds propres  
Cible : Les djoloff-djoloff et les résidents du Djoloff  
Zone d'intervention : Le Djoloff-Djoloff et les résidents du Djoloff  
Montant du prêt : Plafond : 500 000 FCFA  
Taux d'intérêt annuel : 24%  
Durée du prêt : 1ou 16 mois  
Différé : 1 mois  
Apport personnel : 1/3 du prêt  
Garantie : le 1/3 du prêt ou domiciliation de salaire  
Domaines d'intervention : Commerce – Elevage – Agriculture  
– Transport – Construction – Service - Social  
Politique de suivi : Suivi des dossiers – Convocation et visite de terrain

## **M.E.CPRO.TE.S**

Mutuelle d'Epargne et de Crédit pour le Promotion de la Teinture Sénégalaise

Adresse : Derklé Darou Salam N° 12

Tél. : 864 15 06 Fax : 827 58 43

Ligne de crédit : Fonds de Contrepartie Sénégalo-Suisse (F.C.S.S)

Cible : Membres de la mutuelle

Zone d'intervention : Dakar

Montant du prêt : 25 000 F à 1 000 000 FCFA

Taux d'intérêt annuel : 15%

Durée du prêt : 12 mois

Différé : 2 mois

Apport personnel : 1/4 du montant sollicité

Garantie : matériels

Domaines d'intervention : Commerce, teinture, couture, menuiserie, ...

Politique de suivi : Suivi évaluation

## **M.E.C.A.S**

Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Arts du Sénégal

Adresse : 149 Scat Urbam

Tél. : 827 88 67

Ligne de crédit : Fonds de Contrepartie Sénégalo-Suisse (F.C.S.S)

Cible : Artisans et Commerçants

Zone d'intervention : Dakar et banlieue

Montant du prêt : 50 000 à 1 000 000 FCFA

Taux d'intérêt annuel : 16,32 par an

Durée du prêt : entre 5 et 14 mois

Différé : 1 mois

## **M.E.C AFER NORD**

Mutuelle d'Epargne et de Crédit de l'Association Femmes  
Entreprises rurales de la Région Nord

Adresse : Rue de France Nord Saint Louis

Tél. : 961 85 78 Fax : 961 28 42 / Email :  
assurancependa@sentoosn

Ligne de crédit : Fonds de Promotion Economique (Boad et  
Chine Petits paysans)

Cible : Les femmes, les groupements de femmes et les  
hommes

Zone d'intervention : Saint Louis et sa région

Montant du prêt : 2 millions et 5 millions

Taux d'intérêt annuel : 10%

Durée du prêt : 36 mois

Différé : 6 mois

Apport personnel : 5% pour les femmes et les projets de  
femmes 10% pour les hommes et les projets mixtes

Garantie : Nantissement du matériel professionnel

Domaines d'intervention : Artisanal

Politique de suivi : Oui

## **M.E.C.F.P**

Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Femmes de Pikine

Adresse : Tally Boumack N° 5434

Tél. : 834 04 58 Email : mccfp@enda.sn

Ligne de crédit : Secours Populaire

Cible :

Zone d'intervention : Pikine – Guédiawaye - Mbao

Montant du prêt : 50 000 F à 6 000 000

Taux d'intérêt annuel : 10% fonds de roulement 12%

Investissement

Durée du prêt : 2 à 3 ans

Différé : 2 mois

Apport personnel : 10%

Garantie : matériel – Fonds de commerce

Domaines d'intervention : Commerce, Maraîchage, Transport

Politique de suivi : Oui

### **M.E.C.F.P**

Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Femme de Pikine

Adresse : Tally Boumack N° 5434

Tél. : 834 04 58 / Email : mccfp@enda.sn

Ligne de crédit : Handicap International

Cible : Handicapé

Zone d'intervention : Pikine – Guédiawaye - Mbao

Montant du prêt : 50 000 F à 1 000 000 F

Taux d'intérêt annuel : 16%

Durée du prêt : 1 mois à 1 an

Différé : 2 mois

Apport personnel :

Garantie :

Domaines d'intervention :

Politique de suivi : Oui

### **M.E.C FADEC NJAMBUR**

Mutuelle d'Epargne et de Crédit de la Fédération des  
Association de Développement Communautaire

Adresse : H.L.M 2 bis BP : 55

Tél. : 969 10 35 Fax : 969 18 65 / Email :  
tinesarr@hotmail.com

Ligne de crédit : Fonds propres

Cible : Jeunes - Eleveurs – Agriculteurs...

Zone d'intervention : Kébémér - Louga  
Montant du prêt : 250 000 F à 1 800 000 FCFA  
Taux d'intérêt annuel : 20 %  
Durée du prêt : 9 à 12 mois  
Différé : 2 à 4 mois  
Apport personnel : 20%  
Garantie : Caution solidaire  
Domaines d'intervention : Commerce, Elevage, Agriculture  
Politique de suivi : Oui

### **CARITAS Diocèse de Dakar**

Adresse : Km 4 Avenue Cheikh Anta DIOP BP : 5915 Dakar  
Tél. : 822 37 60 Fax : 822 61 87 / Email : caritas@sentoo.sn  
Ligne de crédit : Epargne et Crédit  
Cible : Groupements  
Zone d'intervention : Départements de : Dakar, Fatick- Mbour  
Montant du prêt : 25 000 F à 300 000 F  
Taux d'intérêt annuel : Seul le capital est remboursé  
L'intérêt est réservé au groupement  
Durée du prêt : 6 mois  
Différé : Pas différé on paye au bout de 6 mois  
Apport personnel : 10% du capital sollicité  
Garantie : Caution solidaire  
Domaines d'intervention :  
Politique de suivi :

